

Déclaration sur l'avenir des zones rurales et de la politique de développement rural dans l'UE

Décembre 2024

Déclaration du groupe de coordination du pacte rural

Version courte



I. L'avenir des zones rurales est une préoccupation pour l'ensemble de notre société

> Les zones rurales jouent un **rôle central dans l'économie de l'Union européenne** (UE), abritant les ressources indispensables dont les secteurs clés sont tributaires. Elles sont importantes pour **lutter contre le changement climatique, enrichir le tissu social de l'UE, préserver les traditions européennes et la diversité culturelle, et sécuriser nos frontières.**

II. Les défis ruraux nécessitent des réponses urgentes

> Défis: **démographie** (dépeuplement et vieillissement de la population), réduction des **services, transitions** numérique, écologique et économique, et **ressources humaines et financières limitées.**

> Réponses: **investissements** dans les capacités locales, les infrastructures, les services et l'innovation, **renforcement du développement local mené par les acteurs locaux** (CLLD), et **simplification** des mécanismes de **financement.**

III. La future politique de développement rural doit mieux prendre en compte les besoins des zones rurales

> **Approche globale (holistique)** du développement rural et **financement coordonné** provenant des sources européennes, nationales et régionales.

> Application renforcée du **test rural** afin que toutes les politiques tiennent compte des besoins ruraux.

> **Allocation minimale obligatoire** — par exemple au moins 30 % de l'ensemble du budget à long terme de l'UE — en faveur du développement rural (au-delà de l'agriculture). Autre solution: mise en place d'un **fonds européen de développement rural spécifique.**

> Utilisation plus large des **initiatives menées par les acteurs locaux** — telles que LEADER/CLLD et les villages intelligents — grâce à une dotation obligatoire d'au moins 10 % des fonds destinés au développement rural.

IV. Transformer la vision rurale à long terme en une stratégie concrète et mettre en œuvre le modèle du pacte rural

> Traduction de la vision rurale de l'UE en **stratégies de développement rural réalisables aux niveaux national, régional et local**, alignées sur les priorités de l'UE et conçues en partenariat avec les acteurs.

> **Coordination horizontale et verticale solide** (le modèle du pacte rural) grâce aux membres désignés du gouvernement, aux groupes de coordination interministériels obligatoires (aux niveaux national et régional) et à la coordination obligatoire entre les directions générales concernées (au niveau de l'UE).

V. Renforcement des capacités locales et appropriation au niveau local

> **Soutien technique, mise en réseau et renforcement des capacités** pour que les autorités locales, les organisations de la société civile, les communautés locales et les petites entreprises puissent s'orienter dans les mécanismes de financement et mettre en œuvre des projets innovants.

> **Financement d'amorçage** pour la préparation de projets et l'élaboration d'idées au niveau local, et **processus de demande simplifiés**, y compris des paiements fondés sur les résultats et des modèles de financement fondés sur la performance.

VI. Améliorer le suivi des dépenses de l'UE en faveur des zones rurales

> **Marquage des fonds de l'UE par secteur et par type de territoire** afin de renforcer la transparence et la responsabilité. L'étiquetage territorial devrait tenir compte des spécificités des zones rurales et contribuer à prévenir les situations dans lesquelles le financement bénéficie de manière disproportionnée aux territoires à plus grande capacité.

> **Indicateurs SMART** (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps) afin d'évaluer les effets des projets ruraux, à court et à long terme, en équilibrant les aspects quantitatifs et qualitatifs. **Soutien technique** aux acteurs ruraux afin de garantir une mise en œuvre efficace des indicateurs.

Déclaration du groupe de coordination du pacte rural (RPCG): adoptée le 12 décembre 2024 par consensus, elle formule une proposition stratégique pour les fonds et politiques de l'UE pour l'après-2027. Il s'agit d'une réponse collective aux questions établies dans le rapport sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE de la Commission européenne de mars 2024

Groupe de coordination du pacte rural: groupe informel, représentatif des participants au pacte rural afin de poursuivre le développement de celui-ci et de piloter son processus

Pacte rural: cadre de coopération entre les niveaux de gouvernance et les parties prenantes en vue de relever les défis ruraux





Rejoindre la communauté du pacte rural et la plateforme en ligne

https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/become-member_fr



 ruralpact.rural-vision.europa.eu/index_fr

 info@rural-pact.eu

Les avis exprimés n'engagent que le groupe de coordination du pacte rural et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

© Union européenne, 2025. CC-BY 4.0

Photo de couverture: © Flickr

Le bureau d'appui au pacte rural est un projet mis en œuvre par



Print ISBN 978-92-68-25721-0 doi:10.2762/3700929 KF-01-25-008-FR-C

PDF ISBN 978-92-68-25720-3 doi:10.2762/5297796 KF-01-25-008-FR-N



Financé par
l'Union européenne